

DÉLIBÉRATION N° 22/20

Consultation électronique - 25 au 28 octobre 2022

Organisation de l'élection partielle d'un représentant du personnel au conseil d'administration de l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment son article 6

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu l'article 4 du décret n° 83-1160 du 26 décembre 1983 portant application de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n° 2022-1121 du 3 août 2022 portant diverses dispositions relatives à certains établissements publics culturels et notamment son article 27,

Vu le rapport de présentation annexé,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve la date du 19 janvier 2023 pour la tenue de l'élection partielle d'un représentant du personnel au conseil d'administration, en application du décret n° 2022-1121 du 3 août 2022.

Fait à Paris,
Le 28 octobre 2022

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart